

Pour quelles interventions ?

- **Aide au logement**

Y compris les charges d'exclusion de la garantie locative.

- **Aide en matière d'énergie**

Relatives à la consommation d'énergie.

- **Aide psychosociale**

Prise en charge de coûts intervenants professionnels dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques.

- **Aide en matière de santé**

Prise en charge de frais médicaux, de médicaments, achat de masques, gels et gants.

- **Aide à l'accessibilité numérique**

Soutien numérique en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.

- **Aide financière**

Pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources.

- **Besoins de première nécessité**

Intervention dans les coûts des transports, achat de vêtements, de lunettes,...

- **Aide pour les familles en difficulté**

Intervention dans les coûts de stages et activités parascolaires, inscriptions en club de sport,...

CONTACT

27 rue de la Charrette
1200 Woluwe-Saint-Lambert



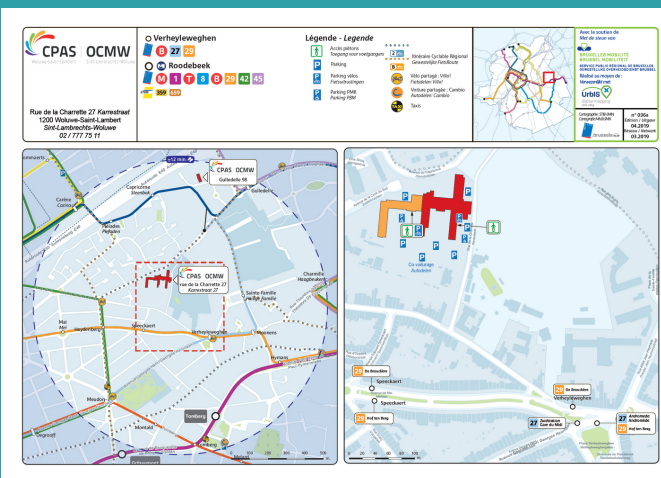
02 777 75 31



covid-19@cpas.woluwe1200.be



www.cpas1200.be



COVID-19

*Avez-vous droit
à une aide
sociale ?*

Editeur resp : F. Henry, Présidente du CPAS de WSL.

Pourquoi une aide sociale ?

De nombreux citoyens ont été impactés par la crise du coronavirus et le confinement qui s'en est suivi.

Beaucoup ont vu leurs revenus diminuer drastiquement. Perte de revenus pour les uns, annulation de contrats pour les autres et décrochage scolaire pour les plus jeunes en sont les principales conséquences.

C'est pour cette raison qu'un budget a été débloqué par le gouvernement fédéral afin que les CPAS puissent répercuter ces aides à destination des publics les plus touchés par la crise.

Le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert a décidé d'octroyer une aide supplémentaire à différentes catégories de sa population qui, à cause de la crise sanitaire, ne peuvent plus mener une vie conforme à la dignité humaine.

Une aide pour qui ?

- Vous êtes indépendant, en personne physique, et votre activité a subi de lourdes pertes depuis le début de la crise ?
- Vous êtes freelance et bon nombre de vos contrats ont été annulés ?
- Vous êtes menacé d'expulsion et vous avez besoin d'un coup de main pour vous sortir de cette situation ?

Toutes les personnes qui subissent les répercussions de la crise du COVID-19. Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.

Sous quelles conditions ?

Il est nécessaire d'être domicilié à Woluwe-Saint-Lambert pour bénéficier d'une aide. Cette aide sera attribuée au cas par cas après une enquête sociale qui déterminera vos ressources, les difficultés rencontrées suite à la crise ainsi que votre état de besoin.

Comment bénéficier de ces aides ?

- En vous présentant à la permanence du service social, accessible les lundis et jeudis de 9h00 à 11h30.
- Par écrit (mail ou par écrit) à adresser à l'attention de Fabienne Henry, la Présidente du CPAS.

Un travailleur social assurera une enquête sociale et financière au niveau de la famille afin :

- D'évaluer les répercussions de la crise sanitaire en matière de subsistance.
- Déterminer les aides les plus adaptées pour surmonter ces difficultés.

Le CPAS prendra alors position quant à l'octroi d'une aide sociale financière sur base de l'état de besoin établi lors de l'enquête sociale*.

**Toute information reçue lors des contacts avec le CPAS, dans le cadre de l'enquête sociale, sera traitée en toute confidentialité.*